

20 février 2012

52, rue de Dunkerque - 75009 PARIS  
Tél : 01 55 34 33 20 - Fax : 01 44 53 01 14  
snapatsi@snapatsi.fr

<http://snapatsi.fr>



## LE SNIPAT DÉNONCE ET RENONCE



A  
D  
M  
I  
N  
I  
S  
T  
R  
A  
T  
I  
F  
S



### Novembre 2011

Le SNIPAT dénonce le principe de l'avancement au choix à l'Echelon Spécial des AAP 1<sup>ère</sup> classe.

**Attendre avant de vendre des illusions :**  
Pour toutes ces raisons, il convient de rester prudent au lieu d'annoncer cette énième sélection comme une grande avancée, ainsi que le font nos concurrents.

### Février 2012

Le SNIPAT écrit au ministre de l'Intérieur en indiquant :

**financièrement, cet échelon spécial permettra également une avancée statutaire à ces agents qui désespèrent d'obtenir la catégorie B face aux faibles taux de promotion dans ce corps.**



En 1 trimestre, le SNIPAT change d'avis sur l'échelon spécial d'AAP 1 !

**Mais qu'a fait le SNIPAT pour permettre plus de passage de la catégorie C à la catégorie B ?**

**RIEN**

Seulement se positionner toujours et encore contre la fusion des corps administratifs sans jamais faire de propositions !

*Avec le SNAPATSI prenez la bonne direction : celle de l'évolution de vos carrières !*

Bureau National

01.55.34.33.20